

LES PROJETS SERIEUX ONT DU PLOMB DANS L'AILE

ANNULATION DU PERMIS DE CONSTRUIRE DE L'EOLIENNE N°1

Le 2 novembre 2007, le Tribunal Administratif de Lille a annulé le permis de construire qui avait été accordé pour la construction d'une première éolienne à Orchies.

Et dire que la municipalité d'Orchies a publiquement soutenu le projet et le promoteur en les présentant comme sérieux !! Quel revers une fois de plus !! Encore une fois l'A.V.E.P. a vu juste !!

TROISIEME REVERS EN TROIS ANS

Car souvenez-vous, c'est la troisième fois que ce « projet sérieux » est sanctionné par les Tribunaux.

En 2005, un permis pour la construction d'un poste de livraison électrique avait été annulé.

Annulée aussi en 2007 la zone AE (destinée à accueillir des éoliennes) du Plan Local d'Urbanisme.

RESTONS TOUS VIGILANTS

Malgré ces échecs à répétition, la municipalité d'Orchies s'acharne à poursuivre ce projet qui ne participe nullement à la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre alors que d'autres solutions beaucoup plus efficaces existent (renforcement de l'isolation des habitations, promotion des énergies renouvelables individuelles...) Elle envisage maintenant la création d'une zone de développement éolien.

Nous devons donc rester vigilants pour préserver notre santé et notre cadre de vie et, plus largement, celui de la Pévèle.

MOBILISEZ-VOUS, REJOIGNEZ L'A.V.E.P.